

AR PREFECTURE

017-200041523-20200819-DEC376_2020-AU
Reçu le 19/08/2020

H A U T E



Marchés publics

Décision n°376/2020

AB

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

Objet : Décision de l'attribution - Procédure n° : 2020/013 Création de la maison du kaolin - lot 3 (production / postproduction audiovisuel)

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la décision de notre organisation du 3 juillet 2018 relative à l'attribution du marché de conception pour le marché "Création de la maison du kaolin" à BL2 Architectes, 52 rue de Tauzia, 33800 BORDEAUX ;

Considérant le DCE N° 2020/013 relatif à ce marché établi le 30 mars 2020 par le maître d'oeuvre, BL2 Architectes, 52 rue de Tauzia, 33800 BORDEAUX ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

* Lot 1 (Mobilier sceno / Signalétique graphisme), estimé à 57.300,00 € HT soit 68.760,00 € TTC, (20% TVA) ;

* Lot 2 (Équipements audiovisuels et interactifs), estimé à 57.300,00 € HT soit 68.760,00 € TTC, (20% TVA) ;

* Lot 3 (Production / Postproduction audiovisuel), estimé à 57.300,00 € HT soit 68.760,00 € TTC, (20% TVA) ;

* Lot 4 (Maquettes / Manipulations), estimé à 18.100,00 € HT soit 21.720,00 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 190.000,00 € HT soit 228.000,00 € TTC, (20% TVA) ;

Vu l'avis de marché 20-47094 paru le 31 mars 2020 au niveau national ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 15 mai 2020 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 180 jours calendaires et se termine le 11 novembre 2020 ;

Considérant que 2 offres sont parvenues :

AR PREFECTURE

017-200041523-20200819-DEC376_2020-AU
Reçu le 19/08/2020

H A U T E



SAINTONGE

- OPIXIDO, 42 rue Alexandre Dumas, 75011 PARIS (8.900,00 € HT soit 10.680,00 € TTC, (20% TVA)) ;
- OPIXIDO - avec PSE, 42 rue Alexandre Dumas, 75011 PARIS (32.900,00 € HT soit 39.480,00 € TTC, (20% TVA)) ;

Considérant le rapport d'analyse des offres du 19 août 2020 pour Lot 3 (Production / Postproduction audiovisuel) rédigé par le maître d'oeuvre, BL2 Architectes, 52 rue de Tauzia, 33800 BORDEAUX ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit OPIXIDO, 42 rue Alexandre Dumas, 75011 PARIS, pour le montant d'offre contrôlé de 8.900,00 € HT soit 10.680,00 € TTC, (20% TVA) ;

La PSE n'est pas retenue.

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article unique : D'attribuer le marché "Création de la maison du kaolin - Lot 3 (Production / Postproduction audiovisuel)" au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit OPIXIDO, 42 rue Alexandre Dumas, 75011 PARIS, pour le montant d'offre contrôlé de 8.900,00 € HT soit 10.680,00 € TTC, (20% TVA).

Fait à Jonzac,

Le 19 AOUT 2020

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex